



Appel de Cotisation pour 2012

Cher(e) Collègue,

L'échéancier de paiement des cotisations mis en place en 2009 approuvé par 90% des IPF-Idf est reconduit.

Les montants sont les suivants *	Si paiement entre le 01/04 et le 30/09/2012	Si paiement avant le 31 mars 2012
Titulaire.....151€	-15€.....136€	-33€.....118€
Retraité.....123€	-15€.....108€	-33€.....90€
+de 30ans de Cotisations et +de 70ans.....112€	-15€.....97€	-33€.....79€

*Dans ce montant sont incluses les cotisations SNIPIF, la CADS ainsi que la part communication.

Première année 118-68=50€

Nous serions ravis que tu puisses verser au delà de ce qui est indiqué. En revanche, si tu rencontres des difficultés, n'hésite pas à nous contacter.

Dans l'attente du plaisir de te rencontrer, les membres du Bureau t'adressent l'expression de leur amitié.

Le Bureau

A compléter et à renvoyer avec la cotisation à:
SRIPF 9 rue de Plaisance 92250 La Garenne-Colombes



NOM : Prénom(s) :

Date de naissance :

Ne remplir la partie ci-dessous que si différent de l'année écoulée

Adresse personnelle :

Tél. pers. : Mobile : Télécopie :

E-mail :

Fonction : Activité : Code NAF :

Entreprise :

Adresse professionnelle :

Tél prof : Mobile : Télécopie :

E mail :

Autres renseignements éventuels ou observations :

Je souhaite un certificat de paiement OUI

NON

N°